

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 9 octobre 2020.

Une nouvelle conférence téléphonique de rentrée a eu lieu ce matin avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

Données statistiques au 8 octobre : 85 agents sont en isolement. Nombre d'agents malades confirmés ou présumés : 50 (chiffre stable).

Télétravail : la dernière circulaire (parue avant-hier) d'Amélie de Montchalin, ministre de la Fonction Publique, appelle à un télétravail accru, notamment dans les zones d'alerte renforcée ou maximale du territoire. Le développement du travail dans les services devient absolument impératif, ainsi que l'aménagement des horaires, en dépit des réticences de nombreux chefs de service. **Ce n'est plus une option.** La responsabilité de l'administration est de pousser les feux en la matière pour prévenir une dégradation de la situation sanitaire, et non pas de freiner.

La CFTC demande à la DG d'insister pour que les chefs de service aient une vision assouplie de la « continuité du service » comme préalable à l'octroi du télétravail, car si les agents tombent malade, ils ne seront de toute façon pas en capacité d'assurer leur service ; ainsi il est préférable que les agents travaillent à domicile plutôt qu'ils soient malades à domicile !

En différents points du territoire, des problèmes se posent car des agents sont mis en cause par leur hiérarchie pour être venus travailler alors qu'ils étaient malades (symptômes possibles du virus) ou testés positifs bien qu'asymptomatiques. **La responsabilité de la conduite à tenir ne peut en aucun cas être renvoyée sur les seuls agents**, d'autant plus qu'avec les rhumes et gripes saisonniers, ces situations risquent de se multiplier. Aujourd'hui les cas contact font l'objet d'une évaluation de l'ARS et de la CPAM avant tests de dépistage éventuels, d'où des délais difficilement compréhensibles pour les agents. Des consignes claires doivent être édictées par notre administration, et la **suppression du jour de carence** serait la meilleure mesure à prendre pour éviter que des agents malades ne viennent travailler !

Mission Frontex : les agents embarqués sur le patrouilleur sont 23 à 24 à bord au lieu de 16, ce qui pose problème en raison de la promiscuité. Des tests de dépistage sont organisés avant l'embarquement. Les descentes du bord lors d'escales ne sont pas possibles, pour limiter les possibilités de contamination. D'une manière générale, il est compliqué sur les bateaux de respecter les gestes barrière en raison de l'exiguïté des espaces.

Actualisation des consignes sanitaires dans un véhicule de service : pendant l'hiver il sera difficile de maintenir les fenêtres ouvertes dans le véhicule. La DG va réexaminer le protocole à tenir, ainsi que pour tout ce qui concerne le chauffage.

Notification des retraits de jour de congé : ce n'est pas encore totalement achevé, dans quelques DI (IDF, Metz, Marseille, DNRED, DNGCD), ainsi que pour quelques agents Paris Spé.

Campagne de vaccination contre la grippe : le SG de Bercy a tranché : une campagne aura lieu au niveau de l'administration centrale à Paris, mais ne sera pas possible à organiser en province hors initiatives locales des mutuelles, le sujet a été pris trop tard. La DG indique que pour l'an prochain l'administration essaiera de faire mieux dans les services territoriaux. **Promesse notée !** Par ailleurs, le remboursement par l'administration du vaccin effectué à titre privé n'est pas prévu aujourd'hui, ce que l'on ne peut que déplorer dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus.

CFTC Douanes : Sur un autre ton